

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2025-17**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.  
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 03 avril 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

**Etaient présents :**

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, Mme Sophie PICHON, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

**Ont donné pouvoir** : Mme Anne-Françoise GIBERT à M. F. DANCOURT, M. Thomas TEILLON à Mme B. DELORME, Mme Audrey GENNESSON à Mme S. PELLIS, M. Philippe BIGOT à M. R. GEORGE.

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie PELLIS

**2025-17) CONVENTION TRIPARTITE POUR ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE**

Dans le cadre de la mission de développement de parcours pluriprofessionnel, en partenariat avec la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et la maison sport-santé SPORACTIO, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Val de Saône (CPTS) met en place un parcours d'Activité Physique Adaptée, sur prescription et promeut l'activité physique comme facteur de santé sur le territoire du Val de Saône.

Les séances sont proposées à un public éloigné de la pratique d'une activité physique. Elles permettent de prendre en charge, par l'APA, les publics ayant des limitations fonctionnelles pour renforcer leur condition physique, leur autonomie et leur qualité de vie.

Afin de définir les conditions dans lesquelles les différentes parties coopèrent pour mettre en œuvre ce cycle de séances en Activités Physique Adaptée intitulé « Atelier Passerelle », il est nécessaire d'établir une convention entre les trois parties.

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de déployer une politique de prévention santé à destination de ses habitants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** la convention tripartite relative à la mise en place de l'activité physique adaptée ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer cette convention.

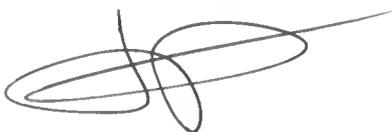
**VOTES :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,  
Sophie PELLIS



**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
La Maire,  
Béatrice DELORME

